

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 18 AVRIL 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LUNDI 18 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents excusés</u>	Mme RACAPE donne pouvoir à M. DEGOULET
<u>Secrétaires de séance</u>	M. VIVIER - Valérie HERVE

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 29 mars 2016
- Désignation du secrétaire de séance
- Trois ajouts à l'ordre du jour sont acceptés par le Conseil municipal :
 - Droit de préemption urbain,
 - Rectification de la délibération n° 290320161602 du 29 mars 2016,
 - Feu d'artifice du 14 juillet.

Affaires générales

1. Organisation de la matinée citoyenne du 30 avril

Finances

2. Subventions pour l'année 2016
3. Actualisation des tarifs municipaux
 - a. Salle des fêtes
 - b. Cimetière
4. Dépenses d'investissement

Ajouts

5. Droit de préemption urbain
6. Rectification de la délibération n° 290320161602 du 29 mars 2016
7. Feu d'artifice du 14 juillet

Comptes-rendus des commissions

8. Comptes-rendus des commissions municipales
9. Comptes-rendus des commissions communautaires

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2016

M. LENFANT signale que le point 16.2 sur les amendes de police est erroné : le tableau relatif à l'aménagement de coussins berlinois est sans objet en l'état, son objet et sa teneur ayant été intégrés au dossier de demande de dotation 2016 au titre de la DETR visé par la délibération n°290320161618 du 29/03/2016 (Cf. Point 6 ci-après) à la rubrique « Opération de sécurisation de l'accès à l'école communale ».

Le Conseil prend note de cette rectification et approuve le procès-verbal du 29 mars 2016 à l'unanimité des présents et représentés.

1. Organisation de la matinée citoyenne du 30 avril 2016

Pour la matinée citoyenne du 30 avril 2016, une soixante de personnes se sont inscrites. Le Conseil municipal est enchanté de cette mobilisation pour une première.

Dix ateliers sont prévus :

- remise en état du terrain de pétanque du Chalet,
- entretien du terrain de pétanque de la salle des fêtes,
- nettoyage du chemin des Jacobins,
- travaux au stade,
- nettoyage du local de stockage et des tables du Comité des fêtes,
- nettoyage de l'intérieur de l'église de Chemiré,
- nettoyage du port de Saint Benoît,
- aménagement du rond-point par le CMJ,
- petits travaux dans le cimetière,
- nettoyage des jeux (salle des fêtes, lotissements) et nettoyage de la nature (espaces verts, salle des fêtes et lotissements).

Le flash municipal du mois de juin rendra compte de cette matinée.

2. Subventions pour l'année 2016

délibération n° 1804201601

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que 5 500 euros ont été inscrits au compte 65741 du budget primitif 2016. Cette somme est maintenant entièrement dédiée aux subventions : le coût de l'ALSH du mois de juillet est passé dans la dotation versée à la Communauté de communes. Conformément à l'engagement pris avec l'association « Comité de jumelage Pengakro », une ligne spécifique a été créée dans le budget (n°65 742) et créditée de 130 euros.

Un courrier a été envoyé aux associations le 26 janvier 2016, rappelant les règles édictées par le Conseil depuis 2015, notamment le versement de subventions liées à des besoins clairement exprimés et favorisant l'investissement. M. Le Maire rappelle l'importance prise par la commission « Soutien aux associations et mutualisation » et l'attribution d'un budget de 2 000 euros en investissement.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT qui indique que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires », à chaque fois qu'un conseiller est membre ou intéressé dans une association, il n'a pas participé au débat et au vote.

Le Conseil municipal se prononce sur chacune des demandes à partir des propositions de la commission « Finances ».

- Association du Foot de Chemiré-le-Gaudin (AFCG)

M. DEGOULET ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
AFCG	800 euros	800 euros	800 euros

UNANIMITE POUR

- Génération Mouvements

MM. BLANCHET et LENFANT ne participent ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Génération Mouvements	150 euros	Maintien	150 euros

UNANIMITE POUR

- Association de Saint-Benoît

Le pouvoir laissé par Mme RACAPE n'est pas utilisé pour ce vote.

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Association de Saint-Benoît	150 euros	Maintien	150 euros + 50 euros pour la réception du Rallye de l'ACC

UNANIMITE POUR

- Association Musique et Spectacle (AMS)

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Association Musique et Spectacle (AMS)	130 euros	300 euros	130 euros + une subvention exceptionnelle de

			170 euros
--	--	--	-----------

UNANIMITE POUR**- APEC**

Mmes BLANCHARD et MOREAU-TONNELIER, MM. DESPRES et DEGOULET ne participent ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Association des Parents d'élèves (APEC)	200 euros	Ne sollicite pas de subvention, mais souhaite le maintien des brioches et des livres pour Noël, le prêts des salles et la subvention du séjour au ski 2017	La commune maintient toutes ses aides et a prévu 950 euros pour la classe neige sur le budget 2016 (autant à prévoir en 2017).

UNANIMITE POUR**- Association Culturelle Cantonale (ACC)**

Mme MOREAU-TONNELIER ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Association Culturelle Cantonale (ACC)	150 euros	150 euros	150 euros

UNANIMITE POUR**- Association Pengakro**

Mme LANGLAIS ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Association Pengakro	130 euros	Souhaite que le Conseil municipal participe à un projet d'équipement informatique pour 1 devis de 1050,80 euros TTC	130 euros + une subvention exceptionnelle de 170 euros

UNANIMITE POUR**- Les Bipèdes gaudinois**

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Bipèdes gaudinois	200 euros	Maintien	200 euros

UNANIMITE POUR

- Comité des fêtes

Mme PROVOTS ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Comité des fêtes	480 euros	Baisse à 400 euros	400 euros

UNANIMITE POUR

- Foyer rural

Mme LANGLAIS et Mme MOREAU-TONNELIER ne participent ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Foyer rural	920 euros	Maintien	920 euros

UNANIMITE POUR

- UNC-AFN

Association	Subvention 2015	Demande de l'association en 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
UNC-AFN	110 euros	Maintien	110 euros

UNANIMITE POUR

Sur proposition de la commission « Finances », Le Conseil municipal maintient la subvention accordée aux voyages linguistiques des collégiens à hauteur de 30 euros par enfant. Les familles seront contactées directement par M. DEGOULET à partir des listes déclarées par les établissements scolaires. Les familles qui scolarisent leurs enfants dans des établissements qui ne seraient pas entrés en contact avec la Mairie à ce sujet sont invitées à se signaler.

L'Association des Amis de l'Eglise d'Athenay, Pêche et Loisirs « Le Gaudinois » et ALTEO n'ont pas fait de demande de subvention. L'Association des Amis de l'Eglise d'Athenay a transmis ses comptes. « Entre Deux chœurs » a transmis ses comptes et demande seulement à pouvoir faire des photocopies pour les affiches des concerts.

Comme en 2015, le Conseil municipal n'accorde pas de subventions aux écoles extérieures à la commune et aux organismes de formation.

L'ensemble des subventions accordées pour l'année 2016 s'élève à 4 480 euros, dont 950 euros pour la classe neige de 2017.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est approuvée par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Actualisation des tarifs municipaux

Délibération n° 1804201602

a. Salle des fêtes

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation en 2017, mais propose le versement d'un acompte de 20 % au moment de la signature du contrat de location à compter du 1^{er} janvier 2017. La réservation ne sera considérée comme définitive qu'au moment de l'encaissement par la régie municipale. Les contrats seront modifiés dans ce sens.

Soit :

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2017

Pour les habitants de Chemiré le Gaudin

Location de la Grande Salle 120 personnes

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) :	260 Euros	(acompte de 52 euros)
Après-midi ou soir en semaine :	110 Euros	(acompte de 22 euros)
Location de moins de 4h :	80 Euros	(acompte de 16 euros)

Location de la Petite Salle 45 personnes

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) :	175 Euros	(acompte de 35 euros)
Après-midi ou soir en semaine	72 Euros	(acompte de 14.40 euros)
Location de moins de 4h :	60 Euros	(acompte de 12 euros)

Pour les habitants hors commune

Location de la Grande Salle 120 personnes

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) :	300 Euros	(acompte de 60 euros)
Après-midi ou soir en semaine :	125 Euros	(acompte de 25 euros)
Location de moins de 4h :	80 Euros	(acompte de 16 euros)

Location de la Petite Salle 45 personnes

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) :	205 Euros	(acompte de 41 euros)
Après-midi ou soir en semaine :	85 Euros	(acompte de 17 euros)
Location de moins de 4h :	60 Euros	(acompte de 12 euros)

Après en avoir délibéré, la présente délibération est approuvée par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 1804201603

b. Cimetière

Pour 2017, les tarifs du cimetière ne sont pas modifiés. Soit :

Tarif concession

Emplacement de cimetière pour 50 ans : 160 Euros

Tarif case columbarium

Prix de revient d'une case + concession à 160 Euros pour 50 ans

Après en avoir délibéré, la présente délibération est approuvée par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Dans l'attente de nouvelles consignes de la CAF pour l'accueil périscolaire, M. DEGOULET précise que les tarifs de l'école ne peuvent pas encore être actualisés.

4. Dépenses d'investissement

Délibération n° 1804201604

- Armoire forte « coupe feu » : 1778, 40 euros TTC livrée (Bureau Vallée, Allonnes)
- Véhicule : 7563,75 euros TTC, carte grise comprise (Garage Martin, Roëzé-sur-Sarthe)
- Remorque avec réhausses : 1340,95 TTC (Etablissement Bouvet)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal valide ces investissements

5. Délibération rectificative de la délibération n° 290320161602 du 29 mars 2016 concernant la demande de dotation des amendes de police 2016

Délibération n° 1804201605

M. le Maire informe le Conseil municipal que lors du dépôt le 15 courant de la demande de dotation au titre des amendes de police 2016, effectuée conformément à la délibération susvisée du 29 mars dernier, est apparue la confusion induite des éléments de chiffrage relatifs :

- d'une part, à l'opération de sécurisation de l'accès à l'école communale prévue par la délibération n° 290320161618 relative à la dotation DETR
- d'autre part, avec ce qui relève de l'opération d'amélioration de la sécurité de circulation routière dans l'agglomération, opération faisant l'objet de la demande de dotation des amendes de police 2016 adoptée par la délibération du 29 mars dernier précitée

Il convient donc de régulariser comme suit cette dernière :

Dépenses engagées en 2015 prévues par la demande de dotation amendes de police 2015 non retenue, après autorisation préfectorale du 09/10/2015 d'anticipation de travaux :			
Selon facture du 22/10/2015 Signaux Girod pour un montant de :			1 229,09 €
Coût prévisionnel du projet 2016 d'amélioration de la sécurité routière dans l'agglomération			
Désignation des ouvrages	Prix Unitaire HT	Quantité	Montant HT
Panneau B30 (entrée zone 30km/h)	174,34 €	5	871,70 €

Panneau B30 (fin de zone 30km/h)	174,34 €	5	871,70 €
Panneau AB4 (stop)	94,70 €	2	189,40 €
Panneau AB3a (cédez le passage)	67,94 €	1	67,94 €
Panneau SD1 (entrée sortie d'agglomération et boulonnerie)	118,43 €	2	236,86 €
Total			2 237,60 €
Soit un coût total d'opération à retenir au titre de la demande de dotation amendes de police 2016 de			3 466,69 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir le montant de 3 466,69 € repris ci-dessus et de le substituer à ceux figurant à la délibération n° 290320161602 du 29 mars 2016 à retenir au titre de cette dernière demande.

6. Droit de préemption urbain

Délibération n° 1804201606

M. le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain adressé par :

- Réseau Notaires & Conseils, 17 rue de la Gare - 72230 Arnage, pour les parcelles B n° 738 et B n° 740, appartenant à Mme Marie-France LHOMMEAU, M. Pascal LHOMMEAU, M. Jean-Marie LHOMMEAU, M. Dominique LHOMMEAU et M. Bertrand LHOMMEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles.

7. Feu d'artifice 2016

Délibération n° 1804201607

Mme PROVOTS présente le devis pour le feu d'artifice 2016 proposé par PYRO CONCEPT d'un montant de 3460 Euros TTC.

Le devis de PYRO CONCEPT est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Comptes-rendus des commissions municipales

- « **Soutien des associations et Mutualisation** ». Mme MOREAU-TONNELIER fait le compte-rendu de la dernière réunion : il a été décidé l'achat d'une friteuse à gaz entre cinq associations et confirmé l'achat de bancs par la commune.

- « **Fleurissement** ». Mme PROVOTS informe le Conseil que la proposition de commande groupée a enregistré 13 jardinières, ce qui est un nombre insuffisant pour la finaliser.

- **Commission « Ecole et Jeunesse »**. Réunion prévue le 25 avril à la Mairie à 20h30.

- **Commission « Voirie »**. Réunion prévue le lundi 9 mai à 19h30 à la Mairie.

9. Comptes-rendus des commissions communautaires

Sans objet

QUESTIONS DIVERSES

- **Défibrillateur**. Soirée formation à l'utilisation du défibrillateur le 21 avril à 18h30 à la salle des fêtes. Tous les participants de l'année dernière ont reçu un mail ou un courrier pour cette soirée de « recyclage »

- **Assistants maternelles**. Une rencontre avec les assistantes maternelles est programmée le lundi 2 mai à 20h30 à la Mairie, en présence de M. Le Maire, M. DEGOULET et Mme MOREAU-TONNELIER.

- **Voirie**. Les panneaux des lieux dits qui ont été volés route de la Suze sont commandés et seront posés par la Communauté de communes.

- **Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)**. Mme LENFANT propose une prestation gratuite pour établir le document unique d'évaluation des risques. Les membres du Conseil municipal donnent leur accord.

- **Accueil périscolaire**. L'accueil périscolaire participera à l'opération « Le Sourire du livre », proposée par la DDCS afin de promouvoir la lecture.

La séance est levée à 22h50.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 18 avril 2016 :

- *Délibération n° 1804201601 : vote des subventions pour l'année 2016*
- *Délibération n° 1804201602 : actualisation des tarifs de la salle des fêtes*
- *Délibération n° 1804201603 : actualisation des tarifs du cimetière*
- *Délibération n° 1804201604 : dépenses d'investissement*
- *Délibération n° 1804201605 : rectification de la délibération n° 290320161602 du 29 mars 2016 concernant la demande de dotation des amendes de police*
- *Délibération n° 2903201606 : droit de préemption urbain*
- *Délibération n° 2903201607 : feu d'artifice 2016*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 18 avril 2016 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT

Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE
			Absente excusée
M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER		